



REGLEMENT DU CONCOURS DE FOALS PONEYS 2008

FRANCE DRESSAGE

1- Peuvent participer à ce concours les foals inscrits dans les Stud-Books tenus en France suivants : PFS, CO, NF, W, DA, LAND, POT, HAF ainsi que les foals issus d'un auteur poney et qualifiés PO, CS ou OC ,et ayant au moins un parent labellisé dressage .

2- . Peuvent participer à ce concours, les foals nés en France, issus d'un ou deux parents labellisés, ou qualifiés à titre individuel par au moins un juge FRANCE DRESSAGE, ne pouvant être inscrits dans les races ci-dessus et inscrits ou en cours d'inscription à un stud- book européen reconnu.

3- Les foals seront jugés sur leur modèle et leurs allures en 2 sections mâles et femelles . La mère sera présentée en main au pas et au trot, les allures du poulain seront alors jugées autour de la mère. Les présentateurs porteront une **tenue blanche** (chemise, pantalon).

4- Le jury sera composé d'au moins trois juges officiant séparément. La notation sera effectuée selon la grille France DRESSAGE . En cas d'ex æquo la note d'allures départage . D'éventuelles modifications au présent règlement pourront être apportées par le président de jury.

5- Les meilleurs candidats seront récompensés par des primes, des plaques et des flots.

6- Le concours se déroulera à SAUMUR, dans le cadre de la Semaine du dressage du 20 au 23 septembre 2007 organisée avec l'E.N.E., la S.H.F. et S.E.I. (Saumur Equestre International).

7- Le droit d'engagement par foal, sera à verser à l'ordre de FRANCE DRESSAGE et est fixé à :

- 10 euros pour les foals inscrits au FED.
- 30 euros pour les foals non inscrits au FED.,

Les personnes non-membres de FRANCE DRESSAGE s'engagent à adhérer à l'association pour la somme de 50 €(chèque joint à l'engagement).

8- Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE selon chacun des classements mâles ou femelles pour un montant de 500 €chacun. Seule la moitié des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 5 foals mâles et 5 foals femelles classés. La répartition des primes sera la suivante :

- 1 ^{er}	200€	- 4 ^{ème}	60 €
- 2 ^{ème}	110 €	- 5 ^{ème}	50 €
- 3 ^{ème}	80 €		

9- Les engagements sont à adresser avant le 5 septembre 2008 au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, Le Haras du Pin, 61310 LE PIN AU HARAS, sur formulaire à lui demander. Après cette date et après accord de FRANCE DRESSAGE, le montant des engagements sera du triple du montant initial.